

L'Apel en quelques chiffres



Avec **843 475 familles adhérentes**, l'Apel est la plus importante association de parents d'élèves.

L'Apel est présente dans **6500 établissements** :

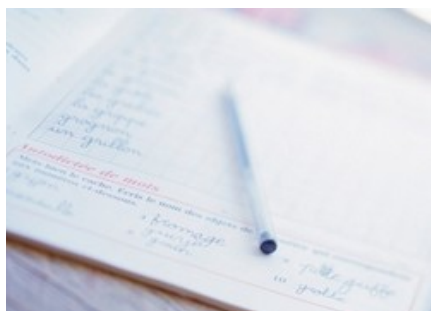
- 5000 écoles
- 1600 collèges
- 1100 lycées.

Les Apel ont été créées il y a plus de **80 ans** par des parents d'élèves désireux d'être associés à la vie des établissements scolaires de leurs enfants.

Chaque jour, ce sont des **milliers de bénévoles** qui collaborent activement aux projets éducatifs des établissements. L'Apel s'engage pour l'avenir de **2 millions d'enfants**, dont les parents ont choisi librement un établissement scolaire et son projet éducatif.

Le Fonctionnement de l'Apel

L'Apel c'est...



6500 Apel d'établissements : chaque association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) est régie par la loi 1901. Elle rassemble tous les parents d'un même établissement. L'Apel d'établissement a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation des parents d'élèves.

95 Apel départementales, qui regroupent les Apel d'établissement. Elles représentent les parents d'élèves auprès des instances départementales des pouvoirs publics et de l'enseignement catholique. Elles assurent également la formation des responsables d'Apel d'établissement et des parents responsables des [BDI](#).

30 Apel académiques, qui regroupent les Apel départementales. Elles représentent les parents d'élèves auprès du comité académique de l'enseignement catholique, du rectorat et du conseil régional. Elles coordonnent l'action des responsables départementaux et organisent la formation des responsables départementaux.

L'Apel nationale, qui regroupe les Apel académiques. Elle représente les parents d'élèves auprès des pouvoirs publics et des instances nationales de l'enseignement catholique. Elle participe au débat éducatif national et assure la formation et l'animation des différents échelons de l'association.